

# POURQUOI UNE COLLECTE SELECTIVE ?

## Toujours plus de déchets

Chaque Français produit presque deux kilos de déchets par jour (450 kg en moyenne par an) !

## Le tri, un geste civique

Les pouvoirs publics ont réagi en définissant un cadre légal qui vise à limiter la production des déchets et à structurer leur gestion selon :

- La loi du **15 juillet 1975** (n°75-633)
- La loi du **13 juillet 1992**
- Le décret du **1<sup>er</sup> avril 1992** (n° 92-377)
- La circulaire ministérielle du **28 avril 1998** (dite « circulaire Voynet »)

## Plus on trie, plus on maîtrise les coûts

- Des aides et des soutiens financiers sont versés aux collectivités qui mettent en place une collecte sélective accompagnée d'une campagne de communication.
- De plus, la collectivité bénéficiera de la vente de certains matériaux récupérés.
- Enfin, un taux de T V A de 5.5 % (et non plus de 19.6 %) sera appliqué sur toutes les opérations de gestion des déchets ménagers et sur le traitement